

PRÉFET DE CHARENTE MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Eau, Biodiversité et Développement
Durable

Projet d'arrêté préfectoral délimitant les bassins de gestion et définissant les mesures de restriction ou de suspension provisoires du remplissage des mares de tonne dans le département de Charente Maritime entre le 15 avril et le 30 novembre 2014

Le projet d'arrêté préfectoral délimitant les bassins de gestion et définissant les mesures de restriction ou de suspension provisoires du remplissage des mares de tonne dans le département de Charente Maritime entre le 15 avril et le 30 novembre 2014 a été ouvert à la participation du public du 20 février au 12 mars 2014.

• **Synthèse des observations du public :**

Deux contributions ont été reçues dans les délais impartis sur le site de la préfecture de Charente Maritime :

Thèmes	Résumé des remarques	Auteur des remarques
Définition des zones d'alerte et des stations associées	Les seuils de coupure méritent d'être largement relevés au vu des nombreux assecs constatés les années précédentes et doivent, en tout état de cause être supérieurs aux seuils de crise	SOS Rivières Nature Environnement 17
	Les volumes accordés au remplissage des mares de tonne sont nettement excessifs s'agissant d'une activité de loisir. Ils sont pris à un moment où ils ont un impact désastreux sur la biodiversité et régis par des indicateurs dont on connaît l'inefficacité pour la protection des milieux. L'activité de chasse à la tonne est un loisir marginal qui ne devrait pas faire l'objet de telles attentions de la part des services de l'Etat, rien dans la loi ne justifiant ces prélèvements estivaux destructeurs.	SOS Rivières Nature Environnement 17